

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

CELLULE D'ÉTUDES ET DE PLANIFICATION

FINANCEMENT : COMMISSION EUROPÉENNE

(Europeaid/132111/D/SER/SN – Convention de financement n° SN/FED72011/22566)



**ASSISTANCE TECHNIQUE AU GOUVERNEMENT
DU SÉNÉGAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROJET « AMÉNAGEMENT DURABLE DES PÊCHERIES DU SÉNÉGAL (ADuPeS) »
(CONTRAT N° FED/2014/337-471)**

Rapport Préliminaire

(MARS 2014)



International INDEMAR Fisheries, S.L

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AduPeS	Projet d'Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal
AEP	Approche Écosystémique des Pêches
AFD	Agence Française pour le Développement
AMP	Aire Marine Protégée
ASEPEX	Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations
AR	Activité de recherche
AT	Assistance Technique
BM	Banque Mondiale
CEP	Cellule d'Études et de Planification
CLP	Comité Local de Pêcheurs
CLPA	Conseil Local de Pêche Artisanale
CNCPM	Commission Nationale Consultative sur les Pêches Maritimes
CNPS	Collectif National des Pêcheurs Artisans du Sénégal
CONIPAS	Comité National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal
COPACE	Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est
CRI	Cellule de Redéploiement Industriel
CRODT	Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye
CSRP	Commission Sous-Régionale des Pêches
DAC	Direction des Aires Communautaires
DGEFM	Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins
DMM	Direction de la Marine Marchande
DP	Devis-Programme
DPES	Document de Politique Économique et Sociale
DPM	Direction des Pêches Maritimes
DPSP	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
DITP	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
DUE	Délégation de l'Union Européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
FENAGIE	Fédération Nationale des GIE
FENAMS	Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal
FENATRAMS	Fédération Nationale des Transformatrices et Micro-mareyeuses du Sénégal
FENATRAPEMER	Fédération Nationale des Transformatrices des Produits de la Mer
GAIPES	Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal
GDPP	Gestion Durable et Paritaire du secteur des Pêches au Sénégal
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
ICC	Instance de Coordination et de Conseil
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
LPS	Lettre de Politique Sectorielle (des Pêches et de l'Aquaculture)
MEY	Rendement économique maximum
MPAM	Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes
MSY	Rendement maximum soutenu
N/O	Navire Océanographique
OGP	Organisation de Gestion de la Pêche
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ON	Ordonnateur National

PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Produits de la Mer et de l'Aquaculture
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PRAO	Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest
PSE	Plan Sénégal Émergent
QIT	Quota Individuel Transférable
REPAO	Réseau sur les Politiques des pêches en Afrique de l'Ouest
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SCS	Suivi, Contrôle et Surveillance
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Économique et Social
STABEX	Système de Stabilisation des recettes d'Exportation
TAC	Total Admissible de Captures
TdR	Termes de référence
UE	Union Européenne
UNAGIEMS	Union Nationale des GIE de Mareyeurs du Sénégal
UNAPES	Union Patronale des Mareyeurs et Exportateurs du Sénégal
VMS	Système de suivi des navires (Vessel Monitoring System).

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
2	CONTEXTE ACTUEL DU PROJET	6
2.1	L'ÉTAT DU SECTEUR DES PÊCHES AU SÉNÉGAL	6
2.1.1	<i>Un secteur socio-économique important affecté par la surexploitation des ressources et une surcapacité de pêche</i>	6
2.1.2	<i>Un cadre institutionnel et politique renforcé</i>	6
2.1.3	<i>Des opérateurs plus ou moins bien organisés - des progrès en cours</i>	8
2.1.4	<i>Une recherche en perte de vitesse, à un tournant de son histoire</i>	10
2.1.5	<i>Vers la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et du poulpe</i>	11
2.2	LES DÉFIS ET LES ACTIONS PRÉVUES PAR L'ASSISTANCE TECHNIQUE	14
2.2.1	<i>Assurer la participation des acteurs et leur appropriation du projet</i>	14
2.2.2	<i>Accroître la rente attachée aux ressources de crevettes profondes et de poulpe et en assurer un partage équilibré</i>	15
2.2.3	<i>Renforcer l'expertise et assurer un financement durable de la recherche halieutique</i>	16
2.2.4	<i>Optimiser le dispositif de suivi des ressources halieutiques</i>	16
2.2.5	<i>Déterminer un mode de gestion approprié pour le poulpe</i>	16
3	ACTIVITÉS À ENTREPRENDRE	17

1 INTRODUCTION

Le Sénégal bénéficie depuis 2013 de l'appui financier de l'Union Européenne (UE), à travers le 10^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) pour la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes d'une part et l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe d'autre part.

Cet appui, traduit dans le cadre du Projet Aménagement Durable des Pêcheries au Sénégal (ADuPeS), vise à renforcer deux fonctions essentielles de tout système de gestion des pêches, à savoir :

- ✓ la fonction amélioration des connaissances, par le renforcement du suivi de l'état des ressources halieutiques, de l'évaluation des performances économiques des pêcheries, comme socle nécessaire à la planification et à la prise de décision en vue d'une meilleure régulation des activités de pêche ;
- ✓ la fonction de régulation des activités de pêche (choix et application de mesures techniques de conservation visant à maintenir la productivité des ressources halieutiques ; système d'allocation et de gestion des droits de pêche).

Le projet ADuPeS vise à accroître la contribution des pêcheries démersales profondes du Sénégal à une croissance économique durable grâce à la mise en place d'un système de gestion durable des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe ainsi que d'un système d'évaluation de stocks et de production d'avis scientifiques sur les Totaux Admissibles de Captures (TAC).

Le Maître d'œuvre du projet est le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM) à travers la Cellule d'Études et de Planification (CEP) et la Direction des Pêches Maritimes (DPM).

Le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) assure le volet scientifique du projet. À cet effet, un contrat de subvention pour la réalisation d'activités scientifiques en appui aux plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes, de poulpe et des autres ressources démersales côtières, a été signé entre le CRODT et l'UE en août 2013, sur une période de 36 mois.

Un contrat d'Assistance Technique (AT) a été signé le 13 février entre l'Ordonnateur National (ON) du FED et le Consortium composé de AGRER (Belgique), BRLi (France) et INDEMAR (Espagne) pour appuyer et accompagner la mise en œuvre et la gestion du projet ADuPeS. La durée du contrat de l'AT initialement prévue pour 32 mois est ramenée à 30 mois à cause du retard accusé pour la signature du contrat entre l'ON et l'AT. Toutefois, il est possible de proroger la durée du contrat de l'AT sans incidence financière, en cas de nécessité, comme le budget initial prévu pour l'AT est maintenu.

Pour atteindre l'objectif global visé par le projet ADuPeS, les objectifs particuliers de l'AT sont les suivants :

- 1) Appuyer les services du MPEM (Cabinet du ministre, CEP et DPM), du CRODT et le Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal (GAIPES) à

améliorer le suivi de la situation des ressources halieutiques, de la performance des pêcheries sénégalaises et de leur système de régulation.

- 2) Appuyer le monitoring interne et externe des différentes activités et contrats de mise en œuvre.
- 3) Renforcer les capacités techniques nationales dans la conduite des plans d'aménagement des pêcheries, tant au niveau des administrations, des opérateurs que des pêcheurs.

L'AT a démarré officiellement ses activités suite à la signature du contrat et la tenue de la réunion de lancement le 14 février 2014 et à la prise de fonction de l'Expert principal le 17 février 2014 au sein de la Coordination du projet ADuPeS.

Le rôle de l'AT peut être résumé comme suit :

- Appuyer le **dialogue et la concertation** entre les acteurs des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe ;
- Contribuer au renforcement des **capacités** des parties prenantes ;
- Contribuer au renforcement des **bases scientifiques** pour l'évaluation et le suivi des ressources halieutiques à long terme ;
- Accompagner le processus d'amélioration du **cadre institutionnel pour la gestion** des pêcheries des crevettes profondes et du poulpe ;
- Accompagner les acteurs du secteur dans l'élaboration et la mise en œuvre de **propositions de rationalisation** des filières crevettes profondes et poulpe.

Conformément aux Termes de référence (TdR), l'AT doit soumettre, à l'approbation de l'ON et la Délégation de l'Union Européenne (DUE), un rapport préliminaire au plus tard un mois après le début de la mise en œuvre. Le présent rapport se propose d'analyser la situation existante et le plan de travail du projet. Ainsi, sur la base des dynamiques récentes du secteur des pêches au Sénégal, des nouveaux enjeux et problèmes rencontrés ainsi que de l'état d'avancement du projet (tant au niveau de la Coordination que du côté du CRODT), il a été procédé à l'ajustement du contexte du projet et du plan de travail de l'AT pour la période couvrant le premier Devis-Programme (DP) du projet (01 octobre 2013 – 30 septembre 2014). Un autre plan de travail sera préparé pour le deuxième DP, le moment venu.

Les activités à mettre en œuvre au cours de la période couverte par le DP1 du projet AduPeS concernent les trois sous-résultats attendus suivants :

- 1) Un système d'information intégré est mis en place pour les besoins de gestion et d'analyse de la pêcherie de crevettes profondes, de poulpe et des autres ressources.
- 2) L'Organisation de Gestion de la Pêcherie (OGP) est créée avec son statut et son règlement intérieur, le contrat de concession exclusive est signé.
- 3) Le diagnostic de la pêcherie de poulpe est finalisé et validé, différents scénarii de gestion sont proposés et le plan d'aménagement est élaboré et validé.

Le travail du CRODT concerne les deux premiers sous-résultats attendus du Projet AduPeS, à savoir :

- 1) Le suivi de la situation des ressources halieutiques et de la performance des pêcheries est amélioré pour répondre aux besoins des plans d'aménagement.

2) Le système de régulation dans les pêcheries sous plan d'aménagement est amélioré.

2 CONTEXTE ACTUEL DU PROJET

2.1 L'ÉTAT DU SECTEUR DES PÊCHES AU SÉNÉGAL

2.1.1 Un secteur socio-économique important affecté par la surexploitation des ressources et une surcapacité de pêche

Le secteur des pêches du Sénégal contribue pour une part importante à l'économie nationale (2,3 % du Produit Intérieur Brut -PIB) et bien plus à l'emploi et à la sécurité alimentaire du pays. Cette importance réside notamment dans la grande productivité des eaux sénégalaises associée à l'une des quatre grandes zones d'upwelling de la planète. Le secteur des pêches est caractérisé par la coexistence de pêcheries industrielles et de pêcheries artisanales polyvalentes et très dynamiques. Les pêcheries artisanales présentent une forte capacité d'adaptation, notamment face au comportement saisonnier et migratoire très marqué des espèces. Les emplois générés et les recettes issues de l'exportation et de la consommation nationale des produits halieutiques représentent des enjeux politiques importants.

Les conditions de libre accès à la ressource pour les acteurs de la pêche artisanale, associées aux effets de l'exode rural consécutif aux sécheresses successives, ont fortement contribué à faire de la pêche un secteur refuge, grand réservoir d'emplois. Mais à l'abondance relative de la ressource s'est peu à peu substituée une rareté de plus en plus préoccupante, en cela qu'elle pointe du doigt la surcapacité de pêche. Ainsi, depuis plusieurs années, on assiste à une pleine exploitation voire surexploitation des stocks. Ceci a fortement contribué à la baisse des performances économiques de tous les opérateurs des différentes filières, à la dissipation de la rente halieutique, au maintien ou développement de pratiques illégales ou affectant le milieu et à l'augmentation des conflits entre acteurs.

La dégradation des performances économiques ou de captures devient une constante même pour des espèces à cycle court qui pourraient rapidement se renouveler (crevettes côtières et poulpe). Les menaces sur l'économie et l'organisation sociale à l'échelle nationale et locale sont réelles y compris au niveau des femmes, fortement impliquées dans le sous-secteur post-capture (transformation artisanale et commercialisation des produits de la pêche).

Si de façon générale la production halieutique a été relativement bonne en 2013, il est difficile d'en déterminer les raisons (impact de l'absence d'accords de pêche, facteurs environnementaux, etc.), ni même de prédire s'il s'agit d'une tendance ou d'un événement unique.

2.1.2 Un cadre institutionnel et politique renforcé

Depuis les années 2000, le gouvernement du Sénégal reconnaît le potentiel d'amélioration économique du secteur de la pêche et la nécessité d'ajuster les capacités de capture au potentiel des stocks considérés tout en développant une Approche Écosystémique des Pêches (AEP) pour une gestion durable des ressources halieutiques. Différentes mesures sont préconisées dans les principaux documents cadres que sont la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) des Pêches et de l'Aquaculture, la Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (SNDES), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et le récent Plan Sénégal Émergent (PSE).

Cette rationalisation, pour être opérationnelle, demande, notamment, une évolution des cadres juridico-institutionnels associés aux pêcheries mais aussi la mise en place de modalités claires et appliquées d'accès à la ressource et des moyens de contrôle de l'application des règles. Le **renforcement des institutions** représente en ce sens un enjeu majeur y compris dans une vision de décentralisation et de responsabilisation clarifiée pour chaque groupe d'acteurs.

Ainsi, le sous-secteur de la pêche et l'aquaculture à travers la *SNDES / Document de Politique Économique et Sociale* affiche les trois objectifs suivants :

- **gérer durablement la ressource halieutique** à travers la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries, la promotion de la cogestion dans la pêche artisanale, la promotion d'une politique de restauration et de repeuplement des écosystèmes dégradés et la régulation de l'accès aux ressources halieutiques ;
- **améliorer la production et la productivité de la pêche et de l'aquaculture** grâce à la promotion d'une aquaculture vivrière et commerciale durable, la facilitation de l'accès au crédit pour les acteurs de la pêche et de l'aquaculture, la mise en place d'infrastructures de base pour le développement de la pêche continentale et de l'aquaculture et la promotion de la recherche appliquée dans la pêche et l'aquaculture ;
- **valoriser la production halieutique et aquacole**, par l'amélioration des conditions d'accès au marché et de la compétitivité de la filière transformation industrielle, la création de plateformes d'incubation des activités de transformation des produits de la pêche, l'implantation de laboratoires biotechnologiques dans les zones aquacoles et la restructuration de l'industrie de transformation des produits de la pêche.

Le Plan d'Actions 2012-2015 de la *SCA - Grappe Produits de la Mer et Aquaculture (PMA)* se propose de contribuer au développement d'un secteur de la pêche maritime restructuré et géré de façon durable, afin d'accroître la part substantielle des produits de la pêche aux exportations sénégalaises et d'augmenter de façon notable sa contribution à la couverture des besoins de la population en protéines d'origine animale et à la sécurité alimentaire. Cela devrait passer par :

- la régulation et la gestion optimale de l'accès aux ressources halieutiques suivant des critères prédéfinis par les plans d'aménagement des pêcheries ;
- la régulation de l'effort de pêche et l'ajustement des capacités de pêche ;
- le recentrage de l'action de l'État sur l'amélioration de l'environnement économique et réglementaire et sur l'aménagement des pêcheries ;
- l'exploitation des ressources halieutiques par des entreprises privées restructurées, assainies et de nombre et taille optimisés ;
- l'optimisation des bénéfices économiques tirés des produits de la mer, de leur transformation industrielle et artisanale ou des sous-produits ;
- la valorisation accrue des captures réalisées.

Différents services publics participent à la planification, à la gestion et au contrôle des activités liées à la pêche. Actuellement le secteur des pêches est géré par le MPAM qui compte plusieurs Directions techniques intéressant le secteur de la pêche maritime:

- la Direction des Pêches Maritimes (DPM) ;
- la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) ;
- la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) ;
- la Direction de la Marine Marchande (DMM) ;

- la Direction de la Gestion et de l'Exploitation de Fonds Marins (DGEFM) et
- la Direction des Aires Communautaires (DAC).

Il existe des structures décentralisées et déconcentrées des pêches au Sénégal à travers les services régionaux et départementaux des pêches et de la surveillance dans toutes les régions administratives du pays.

Par ailleurs, le Ministère s'appuie sur deux autres structures : une structure scientifique, le CRODT et une structure technique, la CEP. Le CRODT est partie intégrante de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) qui est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural. Il a pour tâche de suivre l'évolution des pêcheries et des stocks et de préparer des schémas d'aménagement des pêcheries tenant compte à la fois des facteurs biologiques et des contraintes socio-économiques.

2.1.3 Des opérateurs plus ou moins bien organisés - des progrès en cours

Les acteurs de la pêche industrielle sont organisés au niveau national et régulièrement représentés au sein du GAIPES. Créé en 1975, le GAIPES a évolué au cours de son existence, passant d'une organisation patronale du secteur de la pêche industrielle à une instance de réflexion sur toutes les questions qui intéressent directement ou indirectement la gestion des pêcheries, avec de plus en plus une vision à long terme et de durabilité. Le GAIPES est ainsi devenu un interlocuteur privilégié du Gouvernement sur de nombreuses questions relatives au développement et à la gestion du secteur. Il est aussi membre des structures nationales impliquées dans la gestion du secteur comme la Commission Nationale Consultative sur les Pêches Maritimes (CNCMP), la Commission d'attribution des licences de pêche et la Cellule de Redéploiement Industriel (CRI). Sa présence est permanente dans toutes les réunions relatives aux négociations des accords de pêche entre le Sénégal et des pays tiers. Le GAIPES participe présentement aux travaux de révision du Code de la pêche maritime sénégalaise (Loi 98 - 32 du 14 avril 1998).

L'Union Patronale des Mareyeurs et Exportateurs du Sénégal (UPAMES) constitue une autre organisation regroupant des industriels qui intervient également dans le processus de prise de décisions dans le secteur des pêches maritimes. Elle a été créée en 1992 à l'instigation d'un groupe de sociétés, essentiellement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), Petites et Moyennes Industries (PMI) évoluant dans le secteur de l'exportation vers l'Europe de produits de mer frais ou congelés, entiers ou élaborés. Elle regroupe une trentaine de sociétés qui ont toutes la particularité de s'approvisionner à 90% sur les plages, le long du littoral sénégalais et dans les pays voisins. Ceci met en exergue le poids social et économique de l'activité de cette structure faîtière au niveau de la pêche artisanale et son rôle de redistribution des richesses au niveau des populations concernées. L'UPAMES participe à la plupart des comités et structures aussi bien privés que publiques mis en place dans le secteur de la pêche au Sénégal comme la SCA-Grappe PMA, la CRI, l'Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX).

L'UPAMES est une organisation de propositions et d'actions pour la préservation des ressources halieutiques et pour la mise en place d'un environnement général propice à l'activité pêche-orientée vers l'exportation. En 2007, elle a été à l'initiative du financement par le secteur privé de la pêche d'un programme de sauvegarde de l'agrément national pour les exportations de produits de la mer vers l'Europe. Par ailleurs, chaque année elle organise

la participation des sociétés sénégalaises aux foires et expositions à travers le monde notamment l'European Seafood de Bruxelles et le Boston Seafood.

À la différence du secteur industriel les pêcheurs artisans sont surtout organisés au niveau local dans le cadre des Comités Locaux de Pêcheurs (CLP), Conseils Locaux de Pêche Artisanale et d'organisations de gestion de sites de débarquement (Groupements d'Intérêt Economique -GIE-Interprofessionnel quais de pêche). Ce phénomène observé pour la pêche artisanale s'explique par le fait que les structures nationales de type organisations de producteurs ou syndicats sont peu fonctionnelles ou représentatives. Le Projet Gestion Durable et Paritaire du secteur des Pêches au Sénégal (GDPP) a procédé en 2010 à une évaluation de l'ensemble des fédérations et organisations de pêcheurs artisans dont la Fédération Nationale des GIE Pêche (FENAGIE Pêche), la Fédération Nationale des Transformatrices et Micro-mareyeuses du Sénégal (FENATRAMS), le Collectif National des Pêcheurs Artisans du Sénégal (CNPS) et l'Union Nationale des GIE de Mareyeurs du Sénégal (UNAGIEMS). Les conclusions de ce travail confirment le caractère discutable de leur représentativité compte tenu de la mixité des familles qui les composent et l'absence de cotisation périodique ou de renouvellement des instances (à l'exception de la FENAGIE et la FENATRAMS).

Le Comité National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS), créé en 2003 par les organisations professionnelles faïtières de la pêche artisanale (FENAGIE Pêche, FENAMS, UNAGIEMS, CNPS et FENATRAMS), pour une structuration et une autonomisation de ses organisations, connaît des insuffisances structurelles et fonctionnelles qui découlent de celles des organisations qui le composent. Par ailleurs, le CONIPAS ne dispose toujours pas de reconnaissance officielle, en l'absence de récépissé. Dès lors, il n'est pas en mesure de remplir véritablement sa principale mission qui est d'offrir un cadre permanent de concertation et d'action à tous les acteurs de la pêche artisanale afin de réfléchir et d'apporter les réponses adéquates et concertées aux problèmes du secteur de la pêche au Sénégal.

Les CLPA constituent des **organes de consultation et de promotion de la gouvernance locale des pêches** au Sénégal. Ils ont été promus et créés, conformément à l'article 12 du Code de la pêche maritime sénégalaise de 1998 qui fait actuellement l'objet d'une révision. Aujourd'hui, 24 CLPA ont été mis en place le long du littoral sur la trentaine qui était prévue, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Mais on note une inertie de la plupart de ces CLPA, liée au manque de dynamisme et à la faiblesse des capacités managériales des membres des Conseils, en dépit de l'adoption de la réforme structurelle (re-décomposition du Conseil en Instance de Coordination et de Conseil -ICC- et en bureau exécutif, présidés par des professionnels) et l'appui apporté par certains projets et programmes.

Un CLPA regroupe trois principaux groupes de parties prenantes originaires de la communauté : (i) les acteurs de la pêche ; (ii) les anciens et la collectivité locale ; et (iii) les représentants de l'administration des pêches et un représentant du gouvernement (généralement le préfet ou le sous-préfet). Les acteurs du secteur de la pêche sont organisés en fonction des catégories socioprofessionnelles auxquelles ils appartiennent afin de tenir compte des spécificités sociales et techniques des différents métiers selon les localités.

*À terme, le modèle des CLPA peut aider à renforcer les capacités des communautés de pêche pour qu'elles contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'aménagement pour les différentes pêcheries au niveau local, régional et national. **Le projet AduPeS va de ce fait***

s'appuyer sur ces structures locales dans le cadre du processus de préparation et de mise en place du plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe.

Le gouvernement sénégalais, à travers le MPAM, est soutenu depuis plusieurs années par les bailleurs de fonds, notamment l'UE, la Banque Mondiale (BM), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et l'Agence Française pour le Développement (AFD), pour une gestion durable des ressources halieutiques : promotion de la cogestion en pêche artisanale, mise en œuvre de plans d'aménagement des pêcheries et création d'Aires Marines Protégées (AMP).

Les acteurs de la filière et les institutions ont été impliqués depuis 2008 dans des travaux associés à l'élaboration de plans d'aménagement par ressource (poulpe, crevette profonde, crevette côtière, *yett*) et les espaces de concertation ou de validation sont connus. Le Sénégal reste toutefois à un stade pionnier en matière de prise en compte des conseils scientifiques dans les prises de décisions pour l'allocation des ressources, la régulation d'accès à ces ressources, la réduction de la capacité de pêche, dans le cadre de la mise en œuvre de tels plans d'aménagement.

Ces acquis et expériences sont toutefois intéressants et peuvent, à côté d'autres exemples de succès (Europe, Japon, Maroc, Pacifique, autres) ou d'exemples illustrant les difficultés rencontrées (poulpe en Mauritanie), représenter des atouts à valoriser dans le projet ADuPeS. L'AT va s'atteler à cet exercice à travers notamment des échanges directs avec les expériences du Maroc et de la Mauritanie pour alimenter le processus de préparation et de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe.

2.1.4 Une recherche en perte de vitesse, à un tournant de son histoire

L'évaluation, en 2010, de la recherche halieutique sénégalaise sous financement AFD (projet GDDP) a permis de confirmer les points suivants :

- le manque de suivi régulier des ressources halieutiques ;
- le déficit de traitement et d'analyse des données et de fourniture d'avis scientifiques ;
- la nécessité d'orienter la recherche halieutique vers une recherche appliquée dont la finalité principale doit être l'aménagement des pêcheries ;
- l'absence d'un réel système intégré d'information en appui à la gestion des pêches.

Bien que le CRODT, principale structure de recherche et de suivi du secteur, dispose de compétences et ait été étroitement associée aux services de la DPM dans les travaux déjà engagés sur l'élaboration de plans d'aménagement des pêcheries, les faibles moyens dont il dispose et les retards chroniques dans la libération de ses budgets affectent pour l'instant grandement les capacités de gestion des stocks et de mise en œuvre d'une cogestion des ressources halieutiques. Les marges de progression sont nombreuses et le **renforcement du CRODT et de la recherche halieutique** constitue un enjeu majeur.

La subvention accordée par l'UE en août 2013 dans le cadre de la mise en œuvre du projet ADuPeS et la contrepartie du Gouvernement sénégalais pour le fonctionnement du Navire Océanographique (N/O) « Itaf DEME » ont permis de démarrer les activités scientifiques prévues en appui aux plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes, de poulpe et des autres ressources démersales côtières. Ces activités concernent notamment la réalisation de la première campagne démersale côtière de saison froide, l'échantillonnage biologique à bord de crevettiers profonds, l'échantillonnage biologique en pêche artisanale

*pour le poulpe (à Kayar et Mbour) y compris la collecte des prix des produits pêchés et la participation au Groupe de Travail sur les démersaux du Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). La première campagne démersale profonde de saison froide va se dérouler très prochainement et un dispositif de collecte de données sur les crevettes profondes (gamba et alistao) et côtières (poulpe et autres démersaux) auprès des usines de Dakar, Mbour, Ziguinchor et Kayar est entrain d'être mis en place. **L'AT va appuyer le CRODT pour l'intégration des données économiques nécessaires à la modélisation bioéconomique.** Ces activités relatives à la collecte des données et à l'évaluation des ressources devraient aider à produire plus tard des avis scientifiques sur les pêcheries de crevettes profondes, de poulpe et de démersaux côtiers. Elles seront complétées par une étude de la sélectivité des chaluts crevettiers profonds.*

De nombreuses structures et beaucoup d'experts internationaux ont travaillé sur l'aménagement de la pêcherie du poulpe (Maroc, Mauritanie) ou au Sénégal et connaissent les limites et capacités des outils de modélisation et indicateurs de suivi applicables en Afrique de l'Ouest.

*Ces structures et experts sont en mesure d'accompagner les chercheurs du CRODT dans le contexte du projet ADuPeS pour la production d'avis scientifiques annuels sur la validation du TAC de la pêcherie de crevettes profondes et sur les possibilités d'exploitation du poulpe. **L'AT va s'atteler à appuyer ce rapprochement entre les chercheurs du CRODT et les structures et experts internationaux travaillant sur l'aménagement de la pêcherie du poulpe.***

2.1.5 Vers la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et du poulpe

La pêcherie de crevette profonde (*Parapeneus longirostris* et *Aristeus spp*) produit environ 2.500 tonnes par an principalement destinées au marché européen, espagnol en particulier. Elle présente l'avantage de ne concerner que six armements industriels rompus aux démarches d'entrepreneuriat et déjà contrôlés par un système de suivi des navires (VMS ou Vessel Monitoring System) performant (Automatic Identification System) mais ne disposant pas d'observateurs à bord pour le contrôle des captures. Au total, 19 bateaux sont actuellement en activité dans les eaux sous juridiction sénégalaise.

Le processus de préparation du plan d'aménagement de la pêcherie de la crevette profonde, qui avait démarré en 2008 a débouché sur le choix par les différents acteurs d'une approche de gestion par Quotas Individuels Transférables (QIT), intéressante pour une pêcherie exclusivement industrielle et tournée vers l'extérieur. L'approbation du plan d'aménagement par le Gouvernement du Sénégal par décret n°2013-246 du 11 février 2013, acte notamment un partage équilibré de la rente entre l'État et l'Organisation de Gestion de la Pêcherie (OGP) qui sera constituée prochainement, laquelle rente est estimée à 5 milliards de FCFA par an, comparés aux 200 millions de redevances des licences de pêche pour 2010.

Il est prévu une concession de l'exploitation de la pêcherie de crevettes profondes à l'OGP qui va regrouper les armements impliqués dans la pêcherie, pour une durée de 15 ans avec une évaluation tous les 5 ans. Selon le projet de statuts préparé en août 2013, l'OGP sera mise en place sous la forme de société coopérative régie par les dispositions de l'Acte uniforme sur les sociétés coopératives de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en

Afrique du Droit des Affaires).

*Par ailleurs, la Commission Nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêche de Crevettes Profondes a été mise en place par Arrêté du MPAM n°014174 en date du 30 août 2013. Cette commission est chargée de coordonner et d'évaluer le processus de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche de crevettes profondes. Elle est présidée par le Directeur des Pêches Maritimes et comprend 9 autres membres dont deux représentants du MPAM, les responsables des structures techniques du MPAM (DITP, ANAM, CEP), de la recherche (CRODT), de la Grappe PMA de la SCA, du port de pêche et de l'OGP. **Le projet AduPeS va appuyer le fonctionnement de cette Commission.***

Des actions ont été initiées récemment par le projet AduPeS dans le cadre du processus de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche de crevettes profondes. C'est ainsi qu'un appui sera fourni au GAIPES pour :

- (i) finaliser le projet de statuts de l'OGP ainsi que l'élaboration du dossier d'appel d'offres relatif au recrutement des sociétés d'armement membres ;*
- (ii) procéder à la création officielle de l'OGP et*
- (iii) préparer, en collaboration avec la coordination du projet AduPeS, les documents de concession de la pêche de crevettes profondes.*

*En outre, un plan de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) spécifique dans la pêche de crevettes profondes est en cours d'élaboration. **Ce plan devra également concerner la pêche de poulpe.***

*Au cours d'une récente séance de travail organisée par le projet AduPeS, sous l'égide du GAIPES (14 mars 2014), les armements de pêche de crevettes profondes ont été à nouveau sensibilisés sur le processus en cours et se sont appropriés de 'option du Gouvernement de réguler la pêche. **L'AT va superviser ce processus. A cet effet, un Expert à court terme sera mis à la disposition du GAIPES (fin mars 2014) pour la mise en place effective de l'OGP. La durée de son contrat sera de 40 jours prestés.***

La pêche du poulpe (*Octopus vulgaris*) produit actuellement autour de 3.000 tonnes par an avec pour débouché principal le marché japonais et espagnol. Elle est plus complexe en raison de la variabilité de la productivité (liée au recrutement et aux aspects environnementaux), mais aussi parce qu'elle est caractérisée par la coexistence d'une pêche industrielle nationale et d'une pêche artisanale. Les principaux secteurs de capture et d'intervention de la filière restent le périmètre entre la Petite côte et Kayar (nord de la presqu'île du Cap-Vert) comprenant donc Dakar (siège des sociétés transformatrices et d'export), qui constitue la zone d'intervention du projet AduPeS. Pour la pêche artisanale, les principaux ports de débarquement de poulpe sont situés dans la région de Thiès (Mbour, Joal et Kayar), faisant de Thiès la région la plus active dans l'exploitation du poulpe.

Les statistiques des captures de poulpe disponibles montrent la forte variabilité interannuelle des captures qui passent de 1.400 tonnes en 1997 à 3.344 tonnes en 2011 pour la pêche artisanale, avec un important pic en 1999 (14.461 tonnes), soit le quadruple de l'année précédente (tableau 1). En ce qui concerne la pêche industrielle, le pic observé en 1999 est de 24.664 tonnes, soit dix-sept fois le niveau des captures de 1998, la production pour 2007 a été de 5.617 tonnes. Il faut préciser que d'autres explosions des captures de poulpe ont été observées en 1986, 1991 et 2002, mais moins fortes que celle de 1999. Les exportations de

poulpe ont atteint 11.853 tonnes en 2012 soit 9,2% du total des exportations de produits halieutiques et représentant une valeur commerciale de 32,2 milliards de FCFA.

Années	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnes	1.400	3.878	14.461	1.280	698	9.804	5.663	4.824	2.479	1.597	2.662	2.525	2.905	1.279	3.344

Tableau 1 : Débarquements de poulpe par la pêche artisanale sénégalaise (Source : CRODT).

*Par ailleurs, en l'absence de plan d'aménagement, la principale mesure de gestion du poulpe a concerné le repos biologique qui a connu des limites. En outre, la pêche du poulpe n'est pas interdite en tant que prise accessoire. Cependant, des initiatives ont été développées au niveau local, notamment sur la Petite Côte avec l'appui d'un projet financé par la Coopération Japonaise (JICA). Des Comités de Gestion de la Ressource Halieutique (CGRH) ont été créés dans les trois sites couverts par ce projet (Nianing, Pointe Sarène et Ngaparou). A l'origine les fonctions principales de ces structures étaient de valoriser et de gérer la ressource poulpe avec notamment l'établissement de contrats avec les usines d'exportation, la fermeture saisonnière de la pêcherie et la mise en place des récifs artificiels (vases) permettant la régénération du poulpe. Ces comités de gestion sont à présent érigés en « associations chargées de promouvoir le développement des activités de pêche artisanale, par la mise en œuvre d'actions visant le développement intégré des pêcheries à travers l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques et une bonne utilisation de l'environnement marin conformément aux dispositions légales ». **Le Projet ADuPeS va tirer des leçons de cette expérience dans le cadre du processus d'élaboration du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe en cours.***

En 2009, un projet STABEX (Système de Stabilisation des recettes d'Exportation) financé par l'UE a conduit un diagnostic qui a débouché sur un certain nombre de mesures techniques de gestion. Ces mesures seront analysées lors de l'actualisation du diagnostic dans le cadre du processus de préparation du plan d'aménagement de la pêcherie en cours.

*Ce projet STABEX a souligné la nécessité de renforcer l'analyse et d'utiliser l'AEP mais aussi de donner une place plus importante dans la **concertation des différents acteurs**. En effet, l'appropriation des concepts par les acteurs et leur implication dans la définition des unités et des modalités de gestion ont été trop peu prises en compte et constituent un enjeu majeur pour le projet ADuPeS, d'autant plus que cette pêcherie concerne un grand nombre d'interlocuteurs.*

*L'Arrêté portant mise en place de la Commission Nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêcherie de Poulpe a été initié en 2013 par la DPM et est dans le circuit administratif. Cette commission sera chargée de coordonner et d'évaluer le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe. À l'image de la Commission Nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêcherie de Crevettes Profondes, elle sera présidée par le Directeur des Pêches Maritimes et comprendra d'autres membres dont deux représentants du MPAM, les responsables des structures techniques du MPAM (DITP, ANAM, CEP), de la recherche (CRODT), de la Grappe PMA de la SCA, du port de pêche et des professionnels de la pêche. **Le projet ADuPeS va également appuyer la mise en place et le fonctionnement de cette Commission.***

Le processus d'élaboration du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe vient d'être lancé par le projet ADuPeS en étroite collaboration avec la DPM. Les différentes étapes du

processus avec les parties prenantes ont été définies et planifiées dans le temps de manière à disposer d'un document de plan à soumettre à l'approbation du Gouvernement avant la fin du DPI.

*C'est ainsi qu'un Comité technique restreint, formé autour des structures techniques concernées, va se charger d'actualiser le document « Diagnostic des pêcheries du poulpe (*Octopus vulgaris*) dans les eaux sous juridiction sénégalaise » produit en octobre 2009. Il s'agit notamment d'améliorer le document en procédant aux ajustements nécessaires sur la base des informations et données disponibles les plus récentes.*

Le Comité technique restreint va intégrer également des éléments qui n'ont pas été abordés dans le document de 2009 qu'il jugera pertinents pour une meilleure compréhension de la situation actuelle et des tendances de la pêche pour la dimension concernée (biologique, écologique, sociale ou économique). Ceci va être complété par l'identification des problèmes (par la méthode SWOT/FFOM ou Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces, le cas échéant). Il sera procédé à une analyse des risques écologiques (identification des problèmes à travers l'arbre générique de trois principales branches que sont le bien-être écologique, le bien-être humain et la capacité de réalisation).

Une fois le travail d'analyse de la situation de la pêche de poulpe finalisé, les prochaines étapes du processus d'élaboration du plan d'aménagement seront abordées par le projet, à savoir le développement du plan et son adoption/approbation.

L'Expert principal de l'AT apportera l'appui nécessaire pendant tout le processus de préparation du plan d'aménagement du poulpe.

2.2 LES DÉFIS ET LES ACTIONS PRÉVUES PAR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le tableau esquissé du secteur et des initiatives déjà entreprises nous enseigne sur les contraintes et les défis auxquels le projet ADuPeS devra faire face ainsi que les actions qui devront être entreprises par l'AT pour aider à relever ces défis. Les développements qui suivent concernent les défis les plus importants.

2.2.1 Assurer la participation des acteurs et leur appropriation du projet

Le défi essentiel pour le projet ADuPeS est d'élaborer et de mettre en œuvre une **stratégie qui permet d'impliquer réellement l'ensemble des acteurs de la filière** dans les processus de préparation et de mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries ciblées en vue d'une appropriation du projet et une meilleure responsabilisation dans la gestion de la ressource qu'ils exploitent. La démarche voulue par le Gouvernement est de partager ses responsabilités avec les acteurs de base et de promouvoir les initiatives locales en matière de gestion des ressources, le rôle de l'État se limitant à la mise en place et au suivi du respect d'un cadre législatif reconnaissant l'autorité des acteurs. Ceci suppose en effet que les acteurs soient organisés, structurés et suffisamment outillés pour exercer cette autorité, dans le cadre d'une vision à long terme.

En effet, si les représentants du sous-secteur industriel sont bien connus et en partie regroupés au sein du GAIPES et de l'UPAMES, le sous-secteur artisanal n'a pas ou peu de représentants reconnus comme tels par une majorité des acteurs dépassant le niveau local et en mesure de défendre l'intérêt du sous-secteur.

*L'AT va accompagner le projet pour le **renforcement des capacités techniques et organisationnelles des communautés de pêche exploitant le poulpe** et des autres membres des CLPA concernés, tout en les impliquant dans les démarches participatives autour de la gestion de la ressource. À cet effet, elle va intégrer des leçons tirées de l'expérience du Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO) en matière de promotion de la cogestion à travers les CLP. Ceci sera complété par des sessions de formation dans les domaines suivants : développement organisationnel, planification participative y compris suivi-évaluation, gestion des ressources, gestion des conflits, mobilisation de ressources financières (fundraising). Cette formation interviendra une fois le plan d'aménagement de la pêche de poulpe disponible, soit pendant la période qui va couvrir le deuxième DP du projet ADuPeS.*

2.2.2 Accroître la rente attachée aux ressources de crevettes profondes et de poulpe et en assurer un partage équilibré

Le projet ADuPeS vise à appuyer la mise en œuvre et le suivi des plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et du poulpe afin de démontrer comment ce mode de gestion peut contribuer à augmenter la contribution de ces pêcheries à l'économie nationale et locale, et renforcer la capacité nationale de recherche et de suivi des stocks pour une gestion durable des ressources halieutiques.

L'analyse de la chaîne de valeur devra également permettre de préciser les leviers d'action, au-delà de ceux associés à la gestion des stocks, permettant de responsabiliser et mobiliser chaque maillon de la filière pour améliorer la rente. L'objectif d'accroissement de la rente doit rester compatible avec les enjeux sociaux (très importants au Sénégal) qui devront être pris en compte dans les compromis proposés en matière d'objectifs et de mesures de gestion, en particulier pour la pêche artisanale. Les résultats du travail effectué par le REPAO (Réseau sur les Politiques des pêches en Afrique de l'Ouest) sur la chaîne de valeurs du poulpe seront exploités par l'AT notamment dans le cadre de l'appui à apporter au CRODT en ce qui concerne la modélisation bioéconomique.

Par ailleurs, l'AT appuiera le projet dans le cadre du renforcement des capacités et de l'identification des enjeux de l'aménagement des pêches de manière à permettre aux cadres de l'administration, aux chercheurs et aux professionnels de se familiariser avec les outils de gestion des ressources halieutiques, particulièrement l'instauration des TAC pour la pêche de crevettes profondes, la génération de rente attachée aux ressources de crevettes profondes et de poulpe ainsi que sa répartition entre les principaux acteurs, les modalités appropriées de gestion de la ressource du poulpe. Le renforcement de capacités permettra notamment aux personnes concernées de contribuer au processus de préparation du plan d'aménagement de la pêche du poulpe et de participer ainsi au dialogue qui sera instauré par le projet entre politiques, décideurs et acteurs durant tout le processus. À cet effet, deux experts à court terme seront ainsi mobilisés par l'AT pour animer le séminaire de formation prévu dans le DPI pour les différentes parties prenantes des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe, avec l'appui de l'Expert principal. Ces experts à court terme concernent un biologiste, spécialiste en dynamique des populations et un économiste des pêches, spécialiste en modélisation bio-économique. La durée prévue pour de cette expertise est de 30 jours prestés.

2.2.3 Renforcer l'expertise et assurer un financement durable de la recherche halieutique

Le CRODT doit être la cheville ouvrière du secteur pour la fourniture des données de base tant pour l'élaboration des plans d'aménagement que pour le suivi de leur mise en œuvre. S'il dispose bien des compétences et connaissances nécessaires, son mode de financement actuel ne lui permet pas d'être réellement performant et d'assumer pleinement ses tâches.

La subvention reçue de l'UE constitue une opportunité pour le CRODT d'accompagner la DPM dans la mise en œuvre de la politique sectorielle en fournissant les avis scientifiques nécessaires à la prise de décisions en matière de gestion durable des ressources halieutiques. L'appui scientifique qui sera fourni aux plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et du poulpe va nécessiter la prise en compte à la fois des facteurs biologiques et des contraintes socio-économiques.

Le CRODT n'étant pas suffisamment outillé en ce moment, l'AT va appuyer pour le développement de partenariats stratégiques pour une expertise performante et un financement durable de la recherche halieutique. Les chercheurs biologistes du CRODT intervenant dans le projet vont participer à l'atelier de formation sur les enjeux de l'aménagement des pêches au Sénégal qui sera organisé sous peu par le projet ADuPeS. Par ailleurs, l'AT mettra à leur disposition un expert en modélisation bioéconomique lors du groupe de travail qui sera organisé chaque fin d'année (décembre) pour compléter le travail de modélisation en dynamique des populations et de production d'avis scientifiques sur les pêcheries de crevettes profondes et de poulpe. Il est souhaitable que cet expert soit le même que celui qui va co-animer l'atelier de formation en économie et aménagement des pêches. La durée prévue de la prestation sera de 10 jours.

2.2.4 Optimiser le dispositif de suivi des ressources halieutiques

Des projets pilotes sont en cours au Sénégal, notamment dans le cadre du PRAO, pour impliquer les acteurs, futurs gestionnaires des ressources, dans le suivi de ces ressources à travers des approches de recherche participative, sous l'encadrement du CRODT afin de produire des données fiables. Ces démarches doivent néanmoins être menées avec rigueur et précaution au risque de perte de fiabilité et d'information à long terme, préjudiciable à l'aménagement et la concertation. L'avantage réside non seulement dans la sensibilisation des opérateurs, mais aussi, après une période initiale d'encadrement rapproché et de formation, dans la réduction potentielle des coûts du suivi de la ressource.

L'AT va assurer un suivi de ce travail du PRAO afin de pouvoir en tirer des leçons pour le projet.

2.2.5 Déterminer un mode de gestion approprié pour le poulpe

Si la mise en place de QIT présente un intérêt indéniable pour les pêcheries démersales industrielles mono-spécifiques ou ciblées par un seul engin (chalut de fond), ce système d'aménagement présente des faiblesses pour des pêcheries multi-spécifiques ou qui impliquent des segments tels que les pêcheries artisanales sénégalaises, comme l'ont démontré des études réalisées par la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) (cf. *État de l'art de la cogestion des pêches*, CSRP, 2013).

Il s'agira pour l'AT d'accompagner les acteurs afin de prendre en compte les interactions entre les différentes pêcheries artisanales et entre les pêcheries artisanales et industrielles. Il s'agira aussi de fournir les éléments d'aide à la prise de décision (projections temporelles, exemples d'ailleurs, etc.) afin de mettre en place des outils et mesures de gestion opérationnels pour le poulpe qui permettent réellement d'assurer la durabilité de la gestion et de la rentabilité de la filière. Comme indiqué plus haut, l'atelier de formation sur les enjeux de l'aménagement des pêches au Sénégal sera mis à profit pour réfléchir sur les possibilités d'exploitation rationnelle du poulpe et du mode de gestion appropriée pour cette pêcherie. Une visite est prévue au Maroc auprès des services du Ministère en charge des Pêches et de la Recherche halieutique pour bénéficier de leur expérience en matière de préparation et de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe. Cette mission pourrait être organisée du 11 au 17 mai 2014, au moment de la finalisation du diagnostic de la pêcherie et avant la phase de développement

3 ACTIVITÉS À ENTREPRENDRE

Sur la base des développements précédents et en rapport avec l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet (DP1 et activités scientifiques), le plan de travail de l'AT pour la période du DP1 restant à couvrir (mars à octobre 2014) a été réajusté comme indiqué au tableau 2. L'expertise à court terme à mobiliser a été identifiée et planifiée.

Le tableau 3 récapitule les activités planifiées par l'AT pour la période du DP1 restant à couvrir.

Tableau 2 : Plan de travail de l'Assistance Technique (période couvrant le DP1 du Projet ADuPeS).

Activités du projet	État d'avancement	Interventions prévues de l'AT
		Interventions / Expertise à court terme
Devis-Programme n°1 (1^{er} octobre 2013 - 30 septembre 2014)		
<i>1.1 Activités du sous-résultat 1 : Un système d'information intégré est mis en place pour les besoins de gestion et d'analyse de la pêche de crevettes profondes, de poulpe et des autres ressources</i>		
1.1.1 Étude économique sectorielle (Établissement de comptes satellites)	<ul style="list-style-type: none"> - Un accord de principe de la DUE et du Ministère des Finances a été obtenu pour confier le travail à l'ANSD (Agence Nationale pour la Statistique et la Démographie), la structure nationale en charge de la Comptabilité Nationale. Elle va préparer sous peu une offre technique et financière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui pour accélérer le démarrage du travail - Contribution à la méthodologie - Participation à l'atelier de restitution/validation des résultats - Suivi du travail du Consultant.
1.1.2 Renforcement de l'observatoire économique des pêches pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries 1.1.2.1 Renforcement de l'observatoire économique des pêches pour les autres ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Le Groupe de travail chargé d'organiser le diagnostic du système d'information existant va être mis en place - Le consultant a été recruté le 04 mars 2014 et le travail a démarré. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au Groupe de travail - Suivi du travail du Consultant.
1.1.2.2 Mise en place d'un observatoire économique de la pêche de crevettes profondes	<ul style="list-style-type: none"> - L'atelier de formation sur les outils d'analyse des données statistiques, à l'attention des agents de la CEP, a été organisé début 2014. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux différentes activités devant suivre l'atelier de formation : mise en place et alimentation régulière de la base de données sur les prix, les quantités vendues par taille et par espèce des crevettes profondes, les coûts d'exploitation des armements - Participation à l'atelier chargé d'analyser les

Activités du projet	État d'avancement	Interventions prévues de l'AT
		Interventions / Expertise à court terme
		<p>feuilles de marée de pêche recueillies auprès des crevettiers et d'harmoniser la nomenclature commerciale utilisée au Sénégal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la mission annuelle de suivi des prix de la crevette dans les principales criées de Huelva en Espagne avec OGP, ADuPeS et CEP (une semaine). <p>La période sera précisée plus tard lorsque l'OGP sera mise en place et INDEMAR apportera son appui.</p>
<p>1.1.3 Contrôle efficace des navires crevettiers profonds et des échanges de quotas</p> <p>1.1.3.1 Mise en place d'un système de déclaration des captures en temps réel (Journal de Bord Electronique - JBE)</p>	<p>Cette activité est liée à l'option qui sera retenue pour la détermination des QIT, résultat du travail de l'Expert chargé d'appuyer le GAIPES à mettre en place l'OGP et la concession. Les deux options possibles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) sur la base des résultats des armements au cours des années passées ; (ii) répartition du quota global à partir des résultats de deux années d'activités des armements à compter de la date de mise en place de l'OGP et de la concession. 	<p><u>Mobilisation d'un Expert à court terme pour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - appuyer un atelier sur les besoins statistiques dans le JBE, - fixer le cahier de charges du JBE et proposer différentes options envisageables sur la base d'une analyse comparative (avantages et inconvénients, coût/efficacité, etc.) : <p>Élaboration des TdR et identification + procédures de recrutement de l'Expert ; participation à l'atelier de formation ; suivi du travail</p> <p>La période qui sera retenue pour l'expertise à court terme dépendra de l'option choisie pour la détermination des QIT. Le travail est à prévoir sûrement au cours du DP2 pour 15 jours prestés.</p>
1.1.3.2 Mise en place d'un système d'information intégré pour la gestion de la pêcherie de crevettes profondes	L'activité n'a pas encore démarré, un Expert à court terme sera recruté prochainement.	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Mobilisation d'un Expert à court terme pour le diagnostic du système d'information</u> de la pêcherie de crevettes profondes, l'animation de

Activités du projet	État d'avancement	Interventions prévues de l'AT
		Interventions / Expertise à court terme
		<p>l'atelier de restitution et de l'atelier de formation pour les utilisateurs de la base de données : élaboration des TdR et identification de l'expert + procédures de recrutement; suivi du travail ; participation à l'atelier de restitution et l'atelier formation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui/Suivi mise en relation des bases de données existantes <p>Période retenue pour l'expertise à court terme : entre mai et juin 2014 pour 10 jours prestés.</p>
1.1.3.3 Mise en place d'un plan de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) ciblé dans la pêche de crevettes profondes	3.1.1 Le consultant a été recruté le 27 février 2014 et le travail a démarré. Il a été précisé que le plan ne doit pas se limiter à la surveillance comme mentionné dans le DP1, il s'agit plutôt d'établir un plan SCS pour les deux pêcheries (crevettes profondes et poulpe).	<ul style="list-style-type: none"> - Appui méthodologique - Participation à l'atelier de validation du plan SCS.
1.1.3.4 Mise en place d'un registre de suivi des quotas individuels	Cette activité est liée à la mise en place de l'OGP et de la concession. Elle ne pourra pas être mise en œuvre au cours de ce DP1 car le système de QIT ne sera pas effectif. Mais on pourra l'utiliser au cas où l'OGP optera pour la détermination des QIT à partir de la moyenne des résultats de l'exploitation des crevettes profonds au cours des deux prochaines années (2015 et 2016).	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Mobilisation de deux Experts à court terme pour les aspects juridiques et informatiques</u>: élaboration des TdR et identification des deux experts + procédures de recrutement des experts ; suivi du travail ; participation à l'atelier de restitution. <p>Période retenue pour l'expertise à court terme : vers la fin du DP1 ou au cours du DP2 pour 20 jours prestés (10 jours pour chaque expert).</p>

Activités du projet	État d'avancement	Interventions prévues de l'AT
		Interventions / Expertise à court terme
1.2 Activités du sous-résultat 2 : L'Organisation de Gestion de la Pêcherie (OGP) est créée avec son statut et son règlement intérieur, le contrat de concession exclusive est signé		
1.2.1 Mise en place de la concession exclusive d'exploitation de la pêcherie de crevettes profondes 1.2.1.1 Mise en place de la concession exclusive d'exploitation dans la pêcherie de crevettes profondes	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des TdR de l'Expert à court terme chargé d'appuyer le GAIPES à mettre en place l'OGP et préparer, en collaboration les documents de concession de la pêcherie de crevettes profondes - Sensibilisation des armements pour appropriation du projet et engagement - Identification de l'Expert et recrutement en cours (dossier envoyé à l'ON et à la DUE) 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Mobilisation d'un Expert à court terme</u> pour la <u>mise en place de l'OGP et la préparation documents de concession de la pêcherie de crevettes profondes</u> : suivi des procédures de recrutement ; supervision et suivi du travail. - Période retenue pour l'expertise à court terme : fin mars 2014 pour 40 jours prestés sur une période de 2 mois.
1.3 Activités du sous-résultat 3 : Le diagnostic de la pêcherie de poulpe est finalisé et validé, différents scénarii de gestion sont proposés et le plan d'aménagement est élaboré et validé		
1.3.1 Finalisation et validation du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe 1.3.1.1 Validation du diagnostic actualisé de la pêcherie du poulpe et conduite de concertations sur les scénarii d'exploitation en relation avec la profession	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du processus de préparation du plan d'aménagement du poulpe - Préparation des TdR du Comité technique restreint chargé d'actualiser le diagnostic - Désignation d'un point focal par la DPM pour faciliter le processus de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes et le processus d'élaboration d'aménagement de la pêcherie de poulpe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au Comité technique restreint (notamment pour l'analyse des risques écologiques) et suivi du travail - Participation aux ateliers de validation et de concertation : 2 réunions par site sur 15 sites dans les régions de Dakar, Thiès et Fatick (Djifère) - Mission au Maroc pour tirer des leçons des expériences sur les plans d'aménagement de la pêcherie du poulpe (Période prévue : du 11 au 17 mai 2014) - Contribution au développement du plan (détermination des scénarii d'exploitation) - Animation de l'atelier de validation du plan

Activités du projet	État d'avancement	Interventions prévues de l'AT
		Interventions / Expertise à court terme
		d'aménagement - Finalisation du plan d'aménagement et appui pour approbation du plan d'aménagement.
1.3.1.2 Renforcement des capacités et identification des enjeux de l'aménagement de la pêche de poulpe au Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des TdR des deux Experts chargés d'animer l'atelier de formation en économie et aménagement des pêches au Sénégal - Identification des deux experts 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Mobilisation de deux Experts à court terme pour la formation en économie et aménagement des pêches</u> : procédures de recrutement ; suivi du travail ; participation à l'animation de l'atelier de formation. - Période retenue : courant du mois de mai 2014 pour 30 jours prestés. À élargir la formation aux chercheurs biologistes du CRODT.
1.4 Élaboration d'un plan de communication		
Définir une stratégie de communication pour une bonne visibilité du projet	-Le Consultant chargé de l'élaboration du plan de communication a été recruté le 27 février 2014.	<ul style="list-style-type: none"> - Appui méthodologique au consultant - Participation à l'atelier de validation du plan de communication - Suivi de la mise en œuvre du plan de communication.

Activités du projet	État d'avancement	Interventions prévues de l'AT
		Interventions / Expertise à court terme
Activités scientifiques en appui aux plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes, de poulpe et d'autres espèces démersales (CRODT) – Août 2013 à Septembre 2016		
Activité de recherche (AR) - I : Collecte de données		
1. Échantillonnage biologique 2. Collecte de données sur les pêcheries de poulpe auprès des usines et des plages 3. Collecte de données sur les pêcheries de crevettes profondes auprès des usines 4. Réalisation de campagnes démersales profondes et cotières	-Réalisation de la première campagne démersale côtière de saison froide -Quatre embarquements à bord de crevettiers profonds pour l'échantillonnage biologique -Échantillonnage biologique en pêche artisanale pour le poulpe (à Kayar et Mbour) y compris la collecte des prix des produits pêchés -La première campagne démersale profonde de saison froide est en préparation -Un dispositif de collecte de données sur les crevettes profondes (gamba et alistao) et côtières (poulpe et autres démersaux) auprès des usines de Dakar, Mbour, Ziguinchor et Kayar est entrain d'être mis en place.	-Appui pour la mise en place d'un système de données économiques sur les pêcheries pour la modélisation bioéconomique -Suivi du travail.
AR - II : Amélioration du système d'information		
5. Renforcement du système d'information sur la pêche démersale profonde (<i>gamba</i>)	Les données collectées lors des embarquements à bord de crevettiers profonds sont en cours de traitement.	-Appui pour l'intégration des données économiques dans le système d'information et leur exploitation.
AR-III :Évaluation des stocks (poulpe, crevettes profondes et espèces démersales coitières)		

Activités du projet	État d'avancement	Interventions prévues de l'AT
		Interventions / Expertise à court terme
6. Prétraitement des données 7. Développement d'outils de modélisation en dynamique des populations 8. Évaluation indirecte	-Le prétraitement des données collectées a démarré -Des chercheurs du CRODT ont participé au Groupe de Travail sur les démersaux du COPACE/FAO	-Suivi du travail pour les besoins de la modélisation bioéconomique
AR - IV : Production d'avis scientifiques sur les pêcheries (poulpe, crevettes profondes et démersaux côtiers)		
9. Proposition de TAC annuel avec MEY pour le stock de gamba 10. Proposition de TAC annuel avec MEY pour le stock de poulpe 11. Proposition de TAC annuel avec MEY pour les stocks de thiof, pagre, pageot, rouget, thiekème et crevette côtière 12. Validation des possibilités de pêche et des scénarii d'exploitation optimale du poulpe avec la profession 13. Analyse de la variabilité du stock du poulpe	Ces activités qui sont liées aux résultats des précédentes n'ont pas encore démarré.	- <u>Mise à disposition d'un expert en modélisation bioéconomique</u> lors du groupe de travail organisé chaque fin d'année (décembre) pour <u>compléter le travail de modélisation et de production d'avis scientifiques sur les pêcheries de crevettes profondes et de poulpe.</u> <u>Il s'agit de préférence de l'Expert qui a co-organisé l'atelier de formation en économie et en aménagement des pêches ; son intervention est prévue en décembre 2014, donc dans le cadre du DP2 pour une durée de 15 jours prestés).</u> - Appui pour la validation des résultats d'estimation de MEY et de la rente pour les différentes pêcheries avant restitution auprès des acteurs - Participation à la restitution des résultats d'estimation de MEY et de la rente.
AR - V : Étude de sélectivité		
14. Étude bibliographique sur la sélectivité du maillage des chalutiers crevettiers profonds	Ces activités n'ont pas encore démarré	- Suivi du travail.

Activités du projet	État d'avancement	Interventions prévues de l'AT
		Interventions / Expertise à court terme
15. Tests de sélectivité de la pêche de crevettes profondes		
16. Conduite de travaux de démonstration commerciale		
AR - VI : Formation		
17. Renforcement des capacités scientifiques du CRODT	<ul style="list-style-type: none"> - Cette activité n'a pas encore démarré. - Les trois chercheurs biologistes du CRODT impliqués dans le projet seront conviés à l'atelier de formation sur les enjeux de l'aménagement des pêches au Sénégal prévu au courant du mois de mai 2014. 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Mobilisation d'un expert à court terme</u> pour appuyer le <u>développement de partenariats</u> stratégiques pour une expertise performante et un financement durable de la recherche halieutique. Période retenue : à partir de juin-juillet 2014 pour 20 jours prestés.
AR - VII : Communication		
18. Impression/Édition/Publication/Diffusion des résultats	Cette activité n'a pas encore démarré dans la mesure où aucun résultat devant faire l'objet de publication n'est encore disponible.	<ul style="list-style-type: none"> - Appui pour la publication et la diffusion des résultats qui seront disponibles.

Tableau 3 : Récapitulatif des activités à entreprendre par l'Assistance Technique (mars – octobre 2014).

Activités prévues par l'AT	Experts à mobiliser	
	Expert principal	Experts à court terme
<i>Sous-résultat 1 : Un système d'information intégré est mis en place pour les besoins de gestion et d'analyse de la pêche de crevettes profondes, de poulpe et des autres ressources</i>		
✓ Appui à l'établissement de comptes	✓ Contribution à la méthodologie	

Activités prévues par l'AT	Experts à mobiliser	
	Expert principal	Experts à court terme
satellites du secteur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation à l'atelier de restitution/validation des résultats ✓ Suivi du travail du Consultant (ANSD). 	
✓ Appui au renforcement de l'observatoire économique pour les autres ressources	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution au document de base qui sera préparé par le Consultant. ✓ Participation au Groupe de travail chargé de diagnostiquer le système d'information existant et de proposer des améliorations. 	
✓ Appui à la mise en place d'un observatoire économique de la pêche de crevettes profondes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution à la mise en place de l'observatoire et à l'alimentation régulière de la base de données ✓ Participation à l'atelier chargé d'analyser les feuilles de marée de pêche recueillies auprès des crevettiers et d'harmoniser la nomenclature commerciale utilisée au Sénégal ✓ Participation à la mission annuelle de suivi des prix de la crevette dans les principales criées de Huelva en Espagne avec l'OGP, ADuPeS et CEP 	
✓ Appui à la mise en place d'un système de déclaration des captures des navires crevettiers profonds en temps réel (Journal de Bord Electronique - JBE) pour contrôler les captures et les échanges de quotas	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration des TdR des deux experts ✓ Identification des experts et lancement des procédures de recrutement ✓ Participation à l'atelier de formation sur les besoins statistiques dans le JBE ✓ Supervision du travail des experts. 	<p>Un Expert pour appuyer un atelier sur les besoins statistiques dans le JBE, fixer le cahier de charges du JBE et proposer différentes options envisageables sur la base d'une analyse comparative (avantages et inconvénients, coût/efficacité, etc.).</p> <p>La durée prévue pour l'intervention de l'expert est de 15 jours.</p>
✓ Appui à la mise en place d'un système	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration des TdR de l'expert 	Un Expert pour le diagnostic du système

Activités prévues par l'AT	Experts à mobiliser	
	Expert principal	Experts à court terme
d'information intégré pour la gestion de la pêche de crevettes profondes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification de l'expert et lancement des procédures de recrutement ✓ Supervision du travail de l'expert ✓ Participation à l'atelier de restitution et l'atelier formation ✓ Appui/Suivi mise en relation des bases de données existantes. 	d'information de la pêche de crevettes profondes, l'animation de l'atelier de restitution et de l'atelier de formation pour les utilisateurs de la base de données. La durée prévue pour l'intervention de cet expert de 10 jours .
✓ Appui à la mise en place d'un plan de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) ciblé dans la pêche de crevettes profondes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui méthodologique ✓ Participation à l'atelier de validation du plan SCS ✓ Suivi du travail du consultant. 	
✓ Appui à la mise en place d'un registre de suivi des quotas individuels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration des TDR des deux experts ✓ Identification des experts et lancement des procédures de recrutement ✓ Supervision du travail des experts ✓ Participation à l'atelier de restitution. 	Deux Experts pour les aspects juridiques et les aspects informatiques La durée prévue pour l'intervention de ces deux experts de 20 jours .
<i>Sous-résultat 2 : L'Organisation de Gestion de la Pêche (OGP) est créée avec son statut et son règlement intérieur, le contrat de concession exclusive est signé</i>		
✓ Appui à la mise en place de la concession exclusive d'exploitation dans la pêche de crevettes profondes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration des TdR de l'expert ✓ Identification de l'expert et lancement des procédures de recrutement ✓ Supervision du travail de l'expert ✓ Participation aux réunions de pré-validation par le GAIPES. 	Un Expert pour la mise en place de l'OGP et la préparation documents de concession de la pêche de crevettes profondes La durée prévue pour l'intervention de cet expert de 40 jours sur une période de deux mois.
<i>Sous-résultat 3 : Le diagnostic de la pêche de poulpe est finalisé et validé, différents scénarii de gestion sont proposés et le plan d'aménagement est élaboré et validé.</i>		
✓ Contribution à la finalisation et la	✓ Appui technique au Comité technique	

Activités prévues par l'AT	Experts à mobiliser	
	Expert principal	Experts à court terme
validation du plan d'aménagement de la pêche de la poulpe	<p>restreint chargé d'actualiser le diagnostic (notamment pour pré-valider les parties relatives aux thématiques « Système d'exploitation et Gestion » et « Valorisation du poulpe / Commercialisation et marchés, éco-labellisation » ainsi que pour procéder à l'analyse des risques écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation aux ateliers de validation et de concertation avec la Commission Nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêche de Poulpe et avec les professionnels dans la zone du projet pour la détermination des scénarii d'exploitation ✓ Mission au Maroc pour tirer des leçons des expériences sur les plans d'aménagement de la pêche de la poulpe ✓ Contribution au développement du plan d'aménagement ✓ Animation de l'atelier de validation du plan d'aménagement ✓ Finalisation du plan d'aménagement et appui pour son approbation. 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement des capacités et identification des enjeux de l'aménagement de la pêche de poulpe au Sénégal 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lancement des procédures de recrutement des deux Experts ✓ Supervision du travail des experts ✓ Participation à l'animation de l'atelier de formation. 	Deux Experts à court terme pour la formation en économie et aménagement des pêches : un biologiste, spécialiste en dynamique des populations et un économiste des pêches ayant une expérience en modélisation bioéconomique

Activités prévues par l'AT	Experts à mobiliser	
	Expert principal	Experts à court terme
		La durée prévue pour l'intervention de ces deux experts de 30 jours .
✓ Élaboration d'un plan de communication	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui méthodologique au consultant ✓ Participation à l'atelier de validation du plan ✓ Suivi de la mise en œuvre du plan. 	
Activités scientifiques en appui aux plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes, de poulpe et d'autres espèces démersales		
✓ Collecte de données	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui pour la mise en place d'un système de données économiques sur les pêcheries pour la modélisation bioéconomique ✓ Suivi du travail. 	
✓ Amélioration du système d'information	✓ Appui pour l'intégration des données économiques dans le système d'information et leur exploitation.	
✓ Évaluation des stocks (poulpe, crevettes profondes et autres démersaux côtiers)	✓ Suivi du travail pour les besoins de la modélisation bioéconomique	
✓ Production d'avis scientifiques annuels sur les pêcheries (poulpe, crevettes profondes et autres démersaux côtiers)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui à la validation des résultats d'estimation de MEY et de la rente pour les différentes pêcheries avant restitution auprès des acteurs ✓ Participation à la restitution des résultats d'estimation de MEY et de la rente ✓ Exploiter les résultats des travaux sur la chaîne de valeur pour la filière poulpe, préciser les pistes d'améliorations possibles et actualiser le suivi des marchés. 	<p>Mise à disposition d'un expert en modélisation bioéconomique lors du groupe de travail organisé chaque fin d'année (décembre) par le CRODT pour compléter le travail de modélisation et de production d'avis scientifiques sur les pêcheries de crevettes profondes et de poulpe : évaluation des rentes halieutiques des différentes pêcheries et formulation de propositions d'ajustement des redevances d'accès à la valeur économique des ressources.</p> <p>La durée prévue pour l'intervention de cet expert de 15 jours.</p>

Activités prévues par l'AT	Experts à mobiliser	
	Expert principal	Experts à court terme
✓ Étude de sélectivité	✓ Suivi du travail.	
✓ Formation	✓ Faciliter la participation des trois chercheurs biologistes du CRODT impliqués dans le projet à l'atelier de formation sur les enjeux de l'aménagement des pêches au Sénégal.	Mobilisation d'un expert à court terme pour le développement de partenariats stratégiques pour une expertise performante et un financement durable de la recherche halieutique. La durée prévue pour l'intervention de cet expert de 20 jours .
✓ Communication	✓ Contribuer à la préparation des publications annuelles sur la situation des ressources et des pêcheries démersales au Sénégal.	